

Vannes, le 11 juillet 2016

Déclaration Liminaire de la CAPL n°1 du 11 juillet 2016
Mouvement du 01 septembre 2016

Madame la Présidente,

Ces derniers mois sont marqués par les symptômes qui annoncent inévitablement, outre ses faiblesses, une contestation du système libéral sur fond de crise démocratique.

Les crises économiques qui touchent tous les pays, qu'ils soient en Europe ou ailleurs, attestent de la fébrilité avérée d'un système en crise systémique mais qui impose toujours ses dogmes.

Les choix libéraux qui sévissent en France, mis en œuvre par les gouvernements successifs, remettent en cause le système social qui est le nôtre.

Les mobilisations autour de la loi « travail » illustrent totalement le rejet des citoyens d'une régression des droits et des acquis des salariés. Solidaires Finances Publiques dénonce une politique rendant le travail éphémère, et qui en organisant une véritable régression sociale fait le choix d'une insécurité permanente.

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est indispensable. Elle doit avoir pour objectif, dans toutes ses orientations, la prise en compte de l'humain et éviter toutes les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme. Cette politique ne peut pas continuer à dénigrer les fonctionnaires et le service public, vecteurs déterminants du « bien vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

A la DGFIP :

Depuis 2002, année après année, les gouvernements successifs ont tous pris des mesures qui n'ont cessé d'affaiblir la DGFIP.

- Tous ont mis en avant les qualités des agents des finances publiques, ont vanté les résultats de la DGFIP, et ont feint d'ignorer une réalité dont ils étaient pourtant parfaitement informés : hausse des charges de travail, complexité croissante du travail, dégradation inquiétante des conditions de vie

au travail, baisse de la qualité du service public

- Tous ont promu le numérique, présenté comme un moyen de dégager des gains de productivité et d'améliorer les missions, alors que cela n'a pas endigué la hausse de la charge de travail, et se retourne contre les usagers sommés de déclarer ou de payer sur internet.

- Tous ont profondément déstructuré notre administration : réformes dans l'ex-Direction générale des impôts comme dans l'ex-Direction générale de la comptabilité publique, création de la DGFIP en 2008, restructurations des services de la DGFIP, suppressions des trésoreries de proximité, regroupement de services...

- Tous ont réduit les effectifs de la DGFIP : plus de 35 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, soit plus d'un quart des effectifs.

- Circonstance aggravante dans les choix budgétaires des gouvernements : la reconnaissance des agents est réduite à la portion congrue. Les promotions internes sont en chute libre et les régimes indemnitaires stagnent.

Pour Solidaires Finances Publiques, il y a urgence à agir !

La DGFIP est en danger. Les missions et les agents souffrent, les usagers sont victimes de l'affaiblissement et de l'éloignement du service public, Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre le plan de destruction de la DGFIP, voulu et assumé par le Directeur général à travers ses lignes directrices.

Des actions ont débuté dans certaines directions : dans le Cher, en Lozère, dans l'Aude, le Gard, le Puy de Dôme, les Pyrénées Orientales, à la Réunion, dans l'Eure, le Val de Marne, à Paris...

Elles sont appelées à s'amplifier.

Ce combat est légitime et il sera mené !

Solidaires Finances Publiques revendique des mesures d'urgence visant à renforcer la DGFIP et ce sans délai :

- Stopper les suppressions d'emplois, établir un plan pluriannuel de recrutement pour renforcer la DGFIP, et recruter l'intégralité des listes complémentaires des concours ouverts.

- Décider un moratoire sur les restructurations et engager une réflexion sur l'accès au service public, son implantation et sa couverture territoriale.

- La reconnaissance et les droits des agents doivent enfin être de véritables priorités. Il en va notamment des règles de gestion. Solidaires Finances Publiques s'opposera à toute tentative de déréglementation et de régression en la matière.

- De la même manière, la perte de pouvoir d'achat est inacceptable. De ce point de vue, un plan de promotions internes ambitieux, une revalorisation des régimes indemnitaires et des remboursements de frais sont des mesures légitimes et nécessaires.

Solidaires Finances Publiques rappelle aussi son opposition à toute modulation individuelle de la rémunération.

Concernant les mutations de la catégorie A, nous avons constaté une augmentation significative des demandes de mutations des inspecteurs titulaires, environ 10 % de plus que l'année précédente au plan national.

Une des explications est liée au nombre important de restructurations qui ont eu lieu ou vont avoir lieu et qui impactent de fait la mobilité géographique ou fonctionnelle des agents.

Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile, pour les agents, d'obtenir une mutation pour convenance personnelle si ces agents n'ont pas une ancienneté administrative élevée.

En outre, la volumétrie des agents ALD ne cesse de croître du fait de l'augmentation des possibilités d'apport au titre du rapprochement de conjoint. Pour Solidaires Finances Publiques, l'augmentation des affectations ALD sur les directions n'est pas acceptable, elle précarise les agents et laisse tout pouvoir aux directeurs locaux d'agir dans la plus totale opacité.

Solidaires Finances Publiques réaffirme sa détermination à voir appliquer, pour l'ensemble des agents, l'affectation la plus fine possible dès le mouvement national.

Solidaires Finances Publiques dénonce la mise en place de réformes de structures locales à marche forcée qui ne permet pas aux agents d'anticiper leur devenir.

Enfin pour Solidaires Finances Publiques, tous les agents concernés par un changement de sphère professionnelle, doivent impérativement faire l'objet d'un dispositif de formation d'adaptation à l'emploi.

Concernant cette CAP, convoquée pour la deuxième année consécutive sur la même demi-journée que la cap locale de recours d'évaluation des agents A, les élus de Solidaires Finances Publiques s'opposent une nouvelle fois à ce type d'organisation du dialogue social dans le Morbihan, que vous considérez « passage obligé » dans un minimum de temps, plutôt que instances paritaires de dialogue et d'échanges dans la gestion des agents .

Pour notre part, nous prendrons le temps nécessaire à l' expression de notre revendicatif, à la défense des situations des agents, aux échanges dans l'intérêt des personnels.

Pour l'avenir, nous exigeons que les CAP locales soient convoquées sur un calendrier respectant le travail des élus du personnel.

S'agissant plus particulièrement de ce mouvement local :

Solidaires Finances Publiques tient à rappeler à cette CAP son opposition à la mise en place du PCRП qui s'inscrit dans le processus de réduction du maillage territorial et du réseau déconcentré de la DGFIP , et de l'affaiblissement du service public.

Solidaires Finances Publiques demande une formation adaptée aux besoins des agents affectés sur cette structure.

Nous souhaitons avoir des précisions sur la situation des agents en position de détachement, ne pouvant bénéficier de la priorité pour suivre emploi et mission ; quelle est la position de la Direction du Morbihan sur l'affectation de ces agents dans le cadre de la mise en place du PCRП ?

Concernant la publication du projet rectificatif, suite à décision de gel de poste de dernière minute, les élus de Solidaires Finances Publiques s'insurgent contre ces méthodes de gestion des agents ; cela ressemble fort à du bricolage inacceptable , qui porte préjudice aux agents qui sont au projet un jour, et qui en disparaissent le lendemain, suite à une décision de gestion des personnels empreinte d'un amateurisme incontestable et d'un mépris évident envers les agents. On ne change pas les règles en un claquement de doigt et faire son marché ne constitue pas une règle de gestion à la DGFIP !!

Les élus de Solidaires Finances Publiques ne cautionneront jamais ces méthodes. Les gels de poste doivent être identifiés et annoncés aux organisations syndicales et aux agents avant la publication du projet. Nous attendons en conséquence, des explications circonstanciées sur cette décision. et revendiquons l'affectation de l'agent démuté sur le poste obtenu au premier projet (et identifié vacant) dès lors que son ancienneté lui permet de le rejoindre.